DLP-9-8-79158182

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 268 — 8 AOUT 1979.

REABONNEMENT

Des modifications devant intervenir dans les modalités d'abonnement aux Bulletins Techniques de la Station d'Avertissements Agricoles et à la Revue Phytoma en 1980, il est demandé aux abonnés de bien vouloir attendre la circulaire qui paraîtra au cours du dernier trimestre 1979 pour renouveler leur abonnement. Les abonnements en cours sont d'ailleurs valables jusqu'au 31 Décembre 1979.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES /ARBRES FRUITIERS/

Le deuxième vol est commencé depuis la fin du mois de Juillet. Cela s'est traduit dans certains postes de piégeage par une augmentation des captures. Depuis le début du deuxième vol, les conditions climatiques ont été favorables à l'activité de ce ravageur. En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception de ce bulletin.

PUCERONS

Les pucerons notamment le puceron vert, le puceron mauve et le puceron lanigère sont actifs dans certains vergers. Il y a donc lieu d'intervenir le cas échéant.

PSYLLES

Des populations de psylles parfois importantes avec production de miellat sont observées localement. Tous les stades sont présents : oeufs, larves, adultes - Dans ces situations uniquement, il peut être utile d'intervenir avec l'un des insecticides figurant dans le tableau ci-après :

Groupe Chimique	Matières actives	Spécialités commerciales	Doses*	Délais d'emploi avant récolte en jours
Pyréthrinoïdes de synthèse	DECAMETHRINE FENVALERATE PERMETHRINE	Décis Sumicidin 10 Perthrine ou Ambush	1,75 10 8,75	0 0 15
Formamidines	AMITRAZE	Tudy ou Maitac 20	60	30
Organo-phosphorés	MONOCROTOPHOS	Azodrin 20 ou Nuvacron	30	42

* Doses exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P. 1359

Pour augmenter l'efficacité du traitement en présence d'un miellat important, il est conseillé de lessiver en arrosant abondamment avant de réaliser l'intervention. Si des traitements ont déjà été réalisés, il est indispensable, afin d'éviter des phénomènes d'accoutumance, de faire varier les produits en utilisant des insecticides appartenant à des groupes chimiques différents.

ACARIENS

Des acariens jaunes et rouges sont observés dans d'assez nombreux vergers. Les oeufs d'hiver del'araignée rouge commencent à être déposés. Pour éviter ces pontes, il est recommandé d'intervenir le cas échéant.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers contaminés, il est conseillé de profiter du traitement dirigé contre le carpocapse des pommes et des poires pour adjoindre à la bouillie un fongicide efficace contre la tavelure.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Selon la fréquence et l'importance des pluies, deux ou trois traitements peuvent être effectués à 15 ou 20 jours d'intervalle, le premier étant réalisé 30 à 40 jours avant la récolte et le dernier 3 à 4 jours avant celle-ci. Suivant les maladies, divers fongicides sont utilisables. Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

Contre les gloeosporioses, maladies les plus fréquentes, il convient d'utiliser l'un des fongicides suivants : BENOMYL (Benlate) : 30 - CARBENDAZIME (Bavistine) : 30 - THIOPHANATE METHYL (Pelt 44) : 70.

Contre les mildious (Phytophthora), maladies provoquant parfois des dégâts importants dans certains vergers, il est conseillé d'utiliser l'un des fongicides suivants : CAPTAFOL (Difosan Flo, Orthodifolatan) : 100 - CAPTANE (Nombreuses spécialités) : 150 - TOLYLFLUANIDE (Méthyleuparène) : 75. La pulvérisation doit être soignée dans la partie basse des arbres, la quasi-totalité des attaques des mildious se produisant par des projections de terre lors des pluies et des arrosages.

Enfin, le trempage des fruits après la cueillette pour les protéger contre les maladies de conservation, à l'exception des mildious, est possible avec l'un des fongicides suivants : BENOMYL: 50 - THIABENDAZOLE : 280.

DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE

Il est rappelé qu'il est rigoureusement obligatoire de respecter les délais d'emploi des pesticides avant récolte.

VERS DE LA GRAPPE /VIGNES/

Le deuxième vol continue et les captures de cochylis sont beaucoup plus importantes que celles d'Eudémis à l'exception du poste de MEZIERES LEZ CLERY (45) où la cochylis est pratiquement absente.

Les pontes demeurent faibles. En conséquence, seules les vignes habituellement très infestées doivent faire l'objet d'observations de la part des viticulteurs afin d'intervenir le cas échéant.

CICADELLES

Si les conditions climatiques demeurent sèches, il conviendra d'observer périodiquement la face inférieure des feuilles afin d'estimer les populations larvaires de cicadelles. Actuellement, les populations sont très variables d'une situation à une autre. Il est rappelé que les traitements dirigés contre les vers de la grappe ont souvent une efficacité sur les cicadelles. Pour savoir si un traitement spécifique s'avère nécessaire et pour connaître les insecticides utilisables, il conviendra de se reporter aux indications données dans le Bulletin technique du 5 Juillet 1979.

.../...

MILDIOU

Dans l'ensemble la situation est saine. Afin d'assurer un bon aoûtement du bois, un nouveau traitement est conseillé au cours de la semaine prochaine. Il conviendra de soigner particulièrement cette pulvérisation qui sera probablement la dernière en l'absence de pluies importantes. L'utilisation d'un produit cuprique, à plus longue persistance d'action, est préférable. Il est par ailleurs conseillé de tenir les vignes bien rognées.

Dans les pépinières et les jeunes plantations, la végétation devant se prolonger, il conviendra de maintenir la protection en tenant compte des conditions climatiques.

Il est rappelé que l'usage de la spécialité MIKAL (Efosite + Folpel) est interdit durant les deux mois précédant la récolte.

BLACK-ROT

Cette maladie attaque les grappes jusqu'à la récolte. En conséquence, sur toutes les vignes situées dans les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral, il est obligatoire de lutter contre le Black-Rot.

Le traitement dirigé contre le mildiou sera également efficace contre le Black-Rot à condition d'utiliser un fongicide efficace contre cette maladie et à la dose nécessaire.

OIDIUM

Cette maladie poursuit son développement notamment sur grappes. Il convient donc de continuer la lutte contre l'oïdium.

/POMMES DE TERRE/

MILDIOU

Les conditions climatiques restent défavorables au développement de cette maladie. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir actuellement. Si une période pluvieuse importante survenait, il y aurait lieu d'appliquer, pour les cultures encore en pleine végétation, un traitement 3 à 5 jours après les pluies.

/CULTURES LEGUMIERES/

TEIGNE DU POIREAU

Le troisième vol est commencé. Dans les zones sensibles à ce ravageur, un traitement pourra être réalisé dans le courant de la semaine prochaine. Les insecticides utilisables ont été indiqués dans le Bulletin technique du 28 Juin 1979. Il est rappelé qu'il est nécessaire d'ajouter un mouillant à la bouillie et d'effectuer une pulvérisation copieuse du feuillage.

PUCERONS

Ces ravageurs demeurent très actifs sur de nombreuses cultures légumières. Il est donc nécessaire d'intervenir, le cas échéant, avec l'un des aphicides autorisés en cultures légumières, en respectant la législation concernant la protection des abeilles en période de floraison et les délais d'emploi avant récolte.

CHENILLES SUR CHOUX

Des populations de chenilles, notamment de noctuelles défoliatrices, sont observées sur certaines cultures de choux. S'il y a lieu, intervenir de préférence avec la DECAMETHRINE (Décis).

P.1360

OIDIUM /BETTERAVES SUCRIERES/

Les premières manifestations de la maladie sont apparues dans quelques champs de betteraves. Dans ces cultures, il est nécessaire d'intervenir dès que les premiers symptômes sont visibles avec du SOUFRE micronisé à raison de 6400 grammes de matière active par hectare (Thiovit microbilles ou Microthiol spécial,...). Si le développement de la maladie se poursuit, une nouvelle application peut être utile deux à trois semaines après la première. Il est donc conseillé aux agriculteurs de surveiller leurs champs de betteraves et d'intervenir le cas échéant.

PYRALE ET PUCERONS /MAIS/

Les captures de pyrales continuent dans les différents postes de piégeage mais la période d'intervention contre ce ravageur est terminée. Quant aux pucerons, les populations ont diminué naturellement dans de nombreuses cultures grâce aux insectes utiles et aux mycoses. Il n'y a donc plus lieu d'intervenir contre ces ravageurs.

PUCERONS - ACARIENS /PEPINIERES HORTICULTURES/

De fortes attaques de pucerons sont signalées dans les cultures. Compte tenu du fait qu'un certain nombre de plantes horticoles sont en floraison nous attirons l'attention des producteurs sur le fait que l'emploi des substances toxiques pour les abeilles est interdit. Certaines spécialités commerciales insecticides ou acaricides ne présentent pas de danger pour les abeilles et on pourra ainsi utiliser l'une des matières actives suivantes : AMITRAZE (Maïtac, Tudy) - BINAPACRYL (Ambox 50) - BROMOPHOS (Nexion) - CHINOMETHIONATE (Morestan) - CYHEXATIN (Plictran) - DIALIPHOS (Torak) - DICOFOL (Kelthane) - DIETHION (Rodiathox, Kylémox) - ENDOSULFAN (Thiodan,...) - PHOSALONE (Zolone, Azophène) - PIRIMICARBE (Pirimor) - PYRETHRINES SYNERGISEES - ROTENONE (Cuberol) - TETRADIFON (Tedion) - TETRASUL (Animert).

OIDIUM

LAURIER CERISE : Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement de l'oïdium qui provoque sur laurier cerise des déformations et la perforation du limbe des jeunes pousses. Un traitement fongicide contre cette maladie est donc recommandé et l'on pourra intervenir en employant l'une des matières actives suivantes : SOUFRE - BUPIRIMATE (Nimrod) - DITALIMPHOS (Laptran, Plondrel) - DODEMORPHE ACETATE (Mehltaumittel) - PYRAZOPHOS (Afugan) - BENOMYL - SOUFRE. L'adjonction d'un mouillant à la bouillie est vivement recommandée.

ROSIERS : De nombreuses taches d'oïdium sont présentes dans les cultures de plein air. On pourra utiliser l'un des fongicides suivants : BUPIRIMATE (Nimrod) - CHINOMETHIONATE (Morestan) - DICHLOFLUANIDE (Euparène) - DINOCAP (Karathane, etc...) - DITALIMPHOS (Laptran, Plondrel, Nolan) - DODEMORPHE ACETATE (Mehltaumittel) - FENARIMOL (Rubigan 4) - IMAZALIL (Fungaflor) - SOUFRE (Nombreuses spécialités) - TRIADIMEFON (Bayleton) - TRIFORINE (Funginex).

Certaines de ces matières actives présentent l'intérêt d'être systémiques : c'est le cas du BUPIRIMATE, de l'IMAZALIL, du TRIADIMEFON et de la TRIFORINE ; d'autres ont une action secondaire contre les acariens : c'est le cas du CHINOMETHIONATE et de la DICHLOFLUANIDE ; certains enfin ont montré une efficacité intéressante contre la maladie des taches noires : tel est le cas de la DICHLOFLUANIDE, du SOUFRE, de la TRIFORINE.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE",
G. BENAS